

**Compte rendu du Conseil Municipal
de St FRÉZAL DE VENTALON 26 janvier 2015 – 17 h 30**

Présents :

MM. Alain VENTURA, maire ; Jacques HUGON 1^{er} adjoint ; Mmes Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS Muriel, 2^e adjointe ; Marie-Christine LIEBER, 3^{ème} adjointe
Mmes Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU, Solène RENARD, Fabienne SALMERON
MM. Marc GOURDON, Frédéric MOUREAU

Absente excusée : Isabelle DUQUENNE

Secrétaire de séance : Céline MATHIEU

Lecture est faite de l'ordre du jour.

- **Aménagement de la mairie et du logement social**

Le maire présente les deux premiers scénarios de réhabilitation des locaux mairie – logement proposés par le maître d'œuvre, Jacques BOYER.

- L'un consiste en la réhabilitation du bâti dans l'existant ; le logement réhabilité est de type 3 d'une S.H de 54,13 m² et le local de la mairie d'une S.H de 83 m²
- Le deuxième scénario propose de réhabiliter le logement en un type 4 d'une S.H de 79.40 m² et de réhabiliter les locaux actuels de la mairie tout en concevant une extension des locaux, pour la fonction accueil public, de 23 m² environ soit une S.H totale existant + extension de 111 m²

Il est rappelé que l'accessibilité des locaux de la mairie aux personnes à mobilité réduite est prévue dans les travaux de réhabilitation.

Après échanges, le conseil opte pour le 2nd scénario (avec extension local mairie) ; le coût total des travaux est un prévisionnel qu'il conviendra d'affiner mais il sert de base à l'établissement des plans de financement.

En ce qui concerne la partie logement, le plan de financement est le suivant :

	Taux	Montant HT
ETAT – DETR 2015 – forfait	27.99 %	20 000,00 €
Conseil Régional L-R	2.80 %	2 000.00 €
Conseil Général 48	14.00 %	10 000.00 €
Autofinancement	55.22 %	39 460.00 €
TOTAL	100.00 %	71 460.00 €

Le conseil valide le plan de financement susmentionné et autorise le maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015 (avant le 31/01/15), du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de La Lozère.

En ce qui concerne la partie extension – réhabilitation des locaux de la mairie, le plan de financement est le suivant :

	Taux	Montant HT
ETAT – DETR 2015	40 %	60 296.54 €
Conseil Général 48 – PAV	40 %	60 296.54 €
Autofinancement	20 %	30 148.27 €
TOTAL	100 %	150 741.36 €

Le conseil valide le plan de financement susmentionné et autorise le maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015 et du Conseil Général de La Lozère.

- Aménagement de l'Ayrolle : Le Conseil Général de la Lozère accorde à la commune une subvention de 5 000 € (base subvention = 10 000 € soit un taux de 50 %) au titre du P.E.D. 2015 (Programme d'Equipement Départemental) ;

Le conseil décide :

- D'utiliser cette aide à la viabilisation des terrains
- De lancer l'opération de viabilisation

- Propriété bâtie en l'état partiel de ruine de M. Bernard BOLZE à Pénens Bas : un agent du Service des Domaines a visité le bien le 21 janvier 2015 ; une évaluation financière sera adressée à la commune dans trois semaines environ.

- Avancement de grade 2015 : le conseil décide de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emploi remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	---- %
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	---- %

- Le maire informe que le contrat de travail de Mme Christiane MARTIN – secrétaire de mairie 4 h / hebdo est arrivé à terme le 31 décembre 2014 et qu'il ne sera pas renouvelé.

- Le maire informe le conseil des missions du Service d'Assistance Technique à l'exploitation des ouvrages d'Eau Potable (S.A.T.E.P.) du Département.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le S.A.T.E.P propose aux collectivités une assistance technique à la protection de la ressource en eau.

Cette assistance technique concerne :

- la régularisation administrative des ressources permettant l'obtention des arrêtés préfectoraux (mission jusqu'ici réalisée par la S.A.F.E.R.)
- la mise en œuvre des travaux de protection,
- le suivi des ouvrages et des mesures de protection (appui à la gestion préventive des ouvrages et à la connaissance et respect des servitudes).

Les missions d'assistance technique sont réalisées contre le versement d'une contribution financière annuelle de la commune à 0.55 €/hab. (chiffre DGF=259) soit 142.15 € / an.

Le conseil, après en avoir délibéré décide de demander l'assistance du S.A.T.E.P, autorise le maire à signer le projet de convention et s'engage à porter au budget annexe de l'eau la contribution annuelle de 142.15 €.

- L'association « Les amis de Saint Frézal » va être dissoute ; de cette dissolution effective, le C.C.A.S. reprend ses activités (repas des anciens, fête d'été) ainsi que son actif financier.

- Programme voirie 2015 : M. VEIRIER de Lozère Ingénierie se déplace sur la commune la semaine prochaine afin de réaliser des devis de voirie dans le cadre du Programme d'Equipement des Voiries Communales (P.E.V.C.) 2015. A ce titre, la commune peut bénéficier de 50 % de subvention du Conseil Général sur le montant total HT, montant ne devant pas excéder 34 800 € HT.

- Informations

- Le Salson – Terre de liens

Terre de Liens a fait appel à un cabinet d'expertise privé afin de procéder à l'évaluation financière de la bergerie suite au refus du P.N.C de procéder à cette évaluation. Une nouvelle négociation du prix de vente est en cours avec les propriétaires.

- Convention d'application de la charte du P.N.C.

Le maire présente la convention d'application 2014/2016 de mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des orientations de la charte du Parc National des Cévennes.

Des actions prioritaires ont été identifiées par la commune et le P.N.C. :

- La restauration du moulin du Salson
- L'installation d'un couple d'agriculteurs au Salson
- L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Le conseil autorise le maire à signer la convention 2014/2016 de mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des orientations de la charte du Parc National des Cévennes (cf. : convention d'application en annexe).

- Moulin du Salson : Une réunion est programmée le 02 fév. Prochain avec des représentants du Conseil Général de la Lozère, du P.N.C., des Bâtiments de France, de la Fondation du Patrimoine, du Groupement Forestier et des Chantiers Internationaux afin d'échanger sur le devenir du moulin du Salson (propriété du bien, remise en état et valorisation, aspects financiers...).

Marie-Christine LIEBER informe du courrier qu'elle a adressé au Groupement Forestier, propriétaire du Moulin, afin de mettre un terme au commodat que le groupement avait conclu avec l'association Cévennes Ecole de Vie (désormais dissoute).

- Mise en conformité des captages : L'Agence Régionale de Santé (délégation territoriale de la Lozère) a désigné un hydrogéologue agréé pour déterminer les périmètres à respecter autour des captages.

Accord du Conseil pour lancer cette opération. M. le maire est autorisé à signer les documents y afférant.

- Ecarts redevances prélèvement sur la ressource en eau : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a adressé un courrier R-AR à la commune au sein duquel il lui est demandé de régulariser les redevances versées en 2011 (= 0 €) et 2012 (= 610 €) qui, en l'absence de compteurs généraux, doivent être calculées au forfait soit 1 100.37 € pour 2011 et 1 226 € pour 2012.

La commune conteste à la fois la demande de régularisation – les volumes déclarés sont le résultat de la somme des compteurs individuels – et la méthode de calcul (population totale majorée [= 258 hab] * 85m³/hab/an).

Un courrier de contestation a été adressé à l'Agence de l'Eau avec copie à Mme Pantel, conseillère générale et M. Mercier de la S.A.F.E.R.

➤ Catastrophe naturelle : un bureau d'experts désigné par GENERALI, assurance de la commune a réalisé une évaluation des dégâts survenus dans le logement A de l'Arbousset suite aux inondations, en vue d'une indemnisation.

➤ les services de l'Etat informeront courant février 2015 du taux de l'aide financière accordée aux communes au titre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par des catastrophes naturelles.

➤ Réseau Internet : Suite à la liquidation judiciaire de MESHNET, le Syndicat Mixte Pays Cévennes a récupéré la Délégation de Service Public ; NOMOTEC H est gestionnaire du réseau et deux fournisseurs d'accès à Internet (OZONE et NOSTRE PAÏS) proposent un abonnement. La commune est toujours privée de connexion Internet via le réseau hertzien malgré les promesses du Syndicat d'un retour à la normale en décembre dernier.

- Questions diverses :

➤ Contrats territoriaux :

Les grands principes sont les suivants :

- Globalisation des aides pour les projets d'investissement à l'échelle du périmètre de la communauté de communes (rassemble communes, EPCI et syndicats intercommunaux)
- Contrat territorial triennal
- Chaque collectivité doit classer par priorité les projets réalisables dans les 3 ans en rapport avec les thématiques suivantes : développement économique, agriculture, tourisme, service et vie quotidienne, voirie, cadre de vie, urbanisme, logement et accueil, AEP et assainissement.
- Conditions de subventions : un taux global de 70% d'aide publique, dont 50% maximum pour le département (sauf règlement spécifique)

Le calendrier est le suivant :

- 1^{er} trim. 2015 : Réalisation par les contractants (communes, EPCI et syndicats intercommunaux) d'un diagnostic de territoire, à l'échelle du périmètre de la communauté de communes.
- 2^{ème} trim. 2015 : Réalisation du plan d'action avec délibérations des contractants
- 3^{ème} trim. 2015 : Signature du contrat territorial triennal

➤ Le conseil échange sur le projet de fermeture du préau à l'école et des sources de financement possible.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 20 h 30.